

# Comité départemental Coordination & Concertation pour l'Ukraine

14 avril 2022



**PRÉFET  
DE VAUCLUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Vaucluse



● Accueil - Hébergement

● Dons

● Mécénat

● Démarches  
administratives

● Enseignement

● Accès aux soins

● Sujets divers

Comité  
départemental de  
coordination et de  
concertation pour  
l'Ukraine

14 avril 2022

# Accueil Hébergement

● Accueil - Hébergement

● Dons

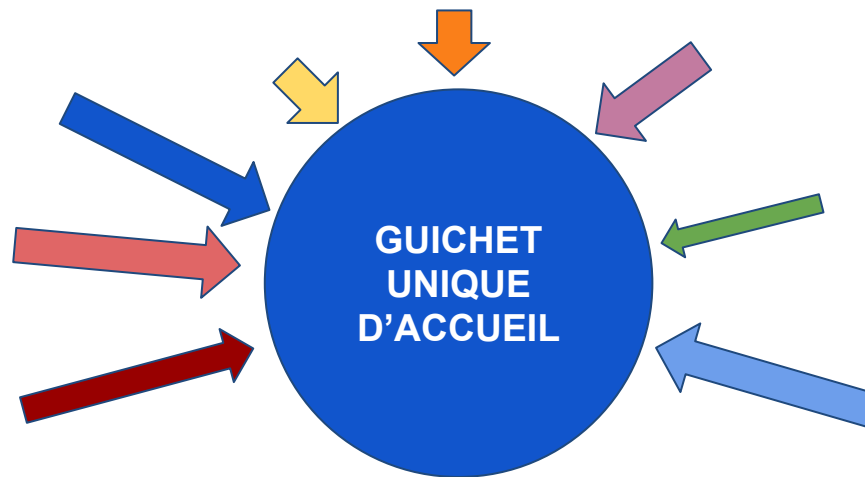
● Mécénat

● Démarches  
administratives

● Enseignement

● Accès aux soins

● Sujets divers



**Le guichet unique est désormais situé**  
dans les locaux du Conseil départemental situés **4 Bd Limbert.**

Le guichet unique est **ouvert 6 jours sur 7** :

- **du lundi au vendredi de 9h à 18h**
- **et le samedi de 10h à 17h.**

**[ukraineepv84@epvaldo.org](mailto:ukraineepv84@epvaldo.org)**



● Accueil - Hébergement

● Dons

● Mécénat

● Démarches  
administratives

● Enseignement

● Accès aux soins

● Sujets divers

## Au 13 avril 2022 :

- **plus de 550 déplacés ukrainiens présents sur le département ;**
- **près de 150 personnes sont hébergées en collectif et prises en charge dans le département ;**
  - **370 Autorisations Provisoires de Séjour ont été délivrées ;**
  - **3 permanences OFII réalisées ayant abouti à la délivrance de 126 cartes ADA concernant 289 personnes;**
    - **503 droits CPAM ouverts ;**
    - **155 enfants sont scolarisés.**

Comité  
départemental de  
coordination et de  
concertation pour  
l'Ukraine

● Accueil - Hébergement

● Dons

● Mécénat

● Démarches  
administratives

● Enseignement

● Accès aux soins

● Sujets divers



## Hébergements collectifs



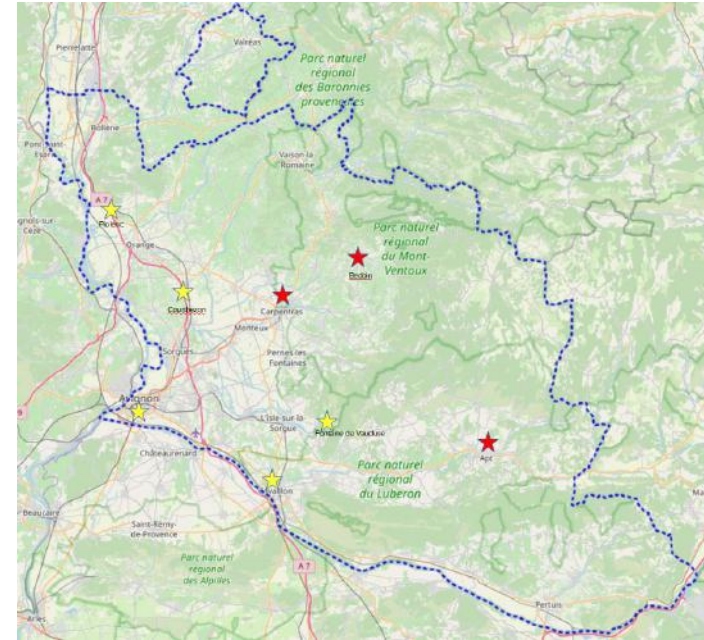
### Localisation des sites actuellement mobilisés :

- ❖ Avignon
- ❖ Fontaine de Vaucluse
- ❖ Courthézon
- ❖ Cavailon
- ❖ Piolenc



### Perspectives d'ouverture prochaine de nouveaux sites :

- ❑ Carpentras
- ❑ Bédoin
- ❑ Apt



● Accueil - Hébergement

● Dons

● Mécénat

● Démarches  
administratives

● Enseignement

● Accès aux soins

● Sujets divers

## Hébergements citoyen

Pour répondre à la demande des élus, une extraction des propositions d'hébergement-citoyen formulées par les particuliers via la plateforme démarches simplifiées a été réalisée.

Chacune des communes pour lesquelles des propositions d'hébergement ont été recensées ont été contactées par les sous-préfets d'arrondissement compétents leur indiquant le nombre de propositions d'hébergement-citoyen enregistrées.

L'adresse des logements proposés ainsi que l'identité des administrés sont envoyés aux élus, sur leur demande.



● Accueil - Hébergement

● Dons

● Mécénat

● Démarches  
administratives

● Enseignement

● Accès aux soins

● Sujets divers

## Mobilisation de logements pour les déplacés ukrainiens et couverture assurantielle

Les garanties les plus importants à couvrir sont celles qui relèvent des :

- Responsabilité civile (RC) locative : dommages occasionnés en tant que locataires
- Responsabilité civile (RC) générale dite RC vie privée : dommages corporels et matériels causés accidentellement à un tiers par les membres du foyer (en dehors du logement)
- Éventuellement, les biens du logement (biens propres de l'occupant) peuvent faire l'objet d'une garantie complémentaire (assurance des biens)



● Accueil - Hébergement

● Dons

● Mécénat

● Démarches  
administratives

● Enseignement

● Accès aux soins

● Sujets divers

## Dans le cadre de l'hébergement citoyen

- Les assureurs ont annoncé le 14 mars dernier qu'ils étendent gratuitement (jusqu'au 31 décembre 2022), sur simple demande, les garanties responsabilité civile et défense-recours des contrats multirisque habitation (MRH) aux ménages ukrainiens hébergés dans les résidences principales ou secondaires de leurs assurés.
- Il est important que les particuliers qui accueillent des déplacés ukrainiens préviennent et en fassent la demande auprès de leur assureur

### A retenir :

- **L'extension offerte ne couvre que l'hébergement citoyen ;**
- **Pas de modification de contrat ;**
- **Prévenir son assureur ;**
- **Extension automatique ouverte et sur simple demande.**





● Accueil - Hébergement

● Dons

● Mécénat

● Démarches  
administratives

● Enseignement

● Accès aux soins

● Sujets divers

Comité  
départemental de  
coordination et de  
concertation pour  
l'Ukraine

## Dans le cadre de la mise à disposition de logements à titre gratuit ou avec une contrepartie financière modeste

Quand un locataire prend possession du logement, il souscrit une assurance propre qui couvre notamment sa responsabilité locative et sa responsabilité locative et sa responsabilité civile générale.

En cas de difficultés pour les personnes ukrainiennes accueillies pour souscrire un contrat d'assurance, notamment pour des motifs d'ordre financier, il est recommandé que l'opérateur associatif (EPV) signataire de la convention de prêt de logement avec le propriétaire (et qui signe ensuite un contrat d'accueil avec le ménage) souscrive directement l'assurance habitation pour le compte du ménage ukrainien.

En effet, comme le prévoit l'article L.112-1 du Code des assurances, « l'assurance peut être contractée pour le compte de qui il appartiendra ». Cette procédure permet à l'association d'étendre le bénéfice de son propre contrat d'assurance au ménage logé, lui évitant ainsi de devoir souscrire parallèlement et à ses propres frais à une assurance habitation. Les collectivités territoriales peuvent également se tourner vers leur assureur pour obtenir un aménagement de leur contrat, permettant de couvrir l'accueil de ménages ukrainiens au sein de leur parc.

● Accueil - Hébergement

● Dons

● Mécénat

● Démarches  
administratives

● Enseignement

● Accès aux soins

● Sujets divers

Comité  
départemental de  
coordination et de  
concertation pour  
l'Ukraine

## Dans le cadre de la mise à disposition de logements à titre gratuit ou avec une contrepartie financière modeste

### A retenir :

- Soit l'occupant souscrit lui-même un contrat d'assurance, qui couvre à minima sa responsabilité en tant qu'occupant du logement et sa responsabilité civile générale, soit l'opérateur associatif étend ses propres garanties pour qu'elles couvrent l'occupant du logement :
- Cette dernière modalité sera mise en œuvre dans le cas où le ménage ukrainien n'est pas autonome financièrement pour prendre en charge de lui-même son assurance.
- Il n'y a pas d'obstacle juridique à souscrire pour le « compte d'autrui » ou « pour le compte de tiers ».
- Dans tous les cas, il est nécessaire de s'assurer qu'il y a bien un contrat qui protège le « dernier niveau », c'est-à-dire l'occupant du logement.

● Accueil -  
Hébergement

● **Dons**

● Mécénat

● Démarches  
administratives

● Enseignement

● Accès aux soins

● Sujets divers

# Dons

Comité  
départemental de  
coordination et de  
concertation pour  
l'Ukraine

14 avril 2022

- Accueil - Hébergement
- **Dons**
- Mécénat
- Démarches administratives
- Enseignement
- Accès aux soins
- Sujets divers

Comité  
départemental de  
coordination et de  
concertation pour  
l'Ukraine

**Le centre de stockage départemental, situé au sein du hall J du Parc des expositions, ouvert le 9 mars dernier tous les jours de 14h à 18h, a fermé ses portes le 23 mars.**



**Au 13 avril 2022, une trentaine de palettes de dons reste conditionnée et stockée au centre de stockage départemental dans l'attente de leur acheminement.**

**18 camions de 33t ont été acheminés vers Nice, Toulon et Rungis grâce à la mobilisation de l'AFUCA et de l'ADPC et avec le concours de transporteurs privés et des collectivités.**

**Les derniers départs restent à organiser dans les prochains jours. Cette vingtaine de camions fait suite aux 7 camions déjà envoyés depuis le MIN de Cavaillon.**

**=> Soit un total de près de 25 camions de Vaucluse envoyés pour l'Ukraine grâce à la mobilisation citoyenne.**

● Accueil -  
Hébergement

● Dons

● Mécénat

● **Démarches  
administratives**

● Enseignement

● Accès aux soins

● Sujets divers

Comité  
départemental de  
coordination et de  
concertation pour  
l'Ukraine

14 avril 2022

# Démarches administratives



● Accueil -  
Hébergement

● Dons

● Mécénat

● Démarches  
administratives

● Enseignement

● Accès aux soins

● Sujets divers

La protection  
temporaire

## Vous souhaitez demander une protection temporaire en France

### De quoi s'agit-il ?

La protection temporaire est un dispositif exceptionnel autorisé par la décision du Conseil de l'Union européenne du 4 mars 2022.

### Pouvez-vous en bénéficier ?

Les conditions pour obtenir la protection temporaire en France :

- **Cas n° 1** : vous êtes ressortissant ukrainien et vous résidiez en Ukraine avant le 24 février 2022 ;
- **Cas n° 2** : vous n'êtes pas ressortissant ukrainien et vous bénéficiez d'une protection (internationale ou nationale équivalente) octroyée par les autorités ukrainiennes ;
- **Cas n° 3** : vous n'êtes pas ressortissant ukrainien, vous êtes titulaire d'un titre de séjour permanent en cours de validité délivré par les autorités ukrainiennes et vous n'êtes pas en mesure de rentrer dans votre pays d'origine de manière sûre et durable ;
- **Cas n° 4** : vous êtes membre de la famille d'une personne relevant de l'un des cas précédents (les membres de la famille sont : le conjoint, les enfants mineurs célibataires et les parents à charge).

### Quels sont vos droits une fois protégé ?

- la délivrance d'une autorisation provisoire de séjour sur le territoire français d'une durée de 6 mois, portant la mention « bénéficiaire de la protection temporaire » ;
- le versement de l'allocation pour demandeur d'asile et de prestations familiales
- l'autorisation d'exercer une activité professionnelle ;
- l'accès aux soins par une prise en charge médicale ;
- la scolarisation des enfants mineurs ;
- un soutien dans l'accès au logement.

### Où la demander ?

- Présentez-vous à la préfecture du département de votre lieu de résidence ou d'hébergement :
  - muni des documents en votre possession justifiant votre situation ;
  - accompagné des membres de votre famille (conjoint et enfants).

### Et ensuite ?

- Si votre dossier est complet et recevable, vous serez protégé et vous obtiendrez une autorisation provisoire de séjour.
- Vous serez ensuite orienté vers l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII).

- Accueil - Hébergement
- Dons
- Mécénat
- **Démarches administratives**
- Enseignement
- Accès aux soins
- Sujets divers

Accès à l'emploi

## Accès à l'emploi des ressortissants ukrainiens

L'autorisation provisoire de séjour délivrée par la préfecture aux personnes déplacées d'Ukraine, leur permet d'avoir une activité professionnelle, sans autres démarches à accomplir.

Pour bénéficier des dispositifs de droit commun d'accompagnement global vers l'emploi et de formation professionnelle, ils doivent s'inscrire auprès de pôle emploi en tant que demandeurs d'emploi. Les moins de 26 ans pourront également être accueillis par les missions locales pour les jeunes et pourront bénéficier des dispositifs pour les jeunes.

Pôle emploi mettra en place une ligne téléphonique directe pour les référents associatifs en charge de l'accompagnement social des déplacés ukrainiens afin de faciliter leurs démarches d'inscription.



- Accueil - Hébergement
- Dons
- Mécénat
- Démarches administratives
- Enseignement
- Accès aux soins
- Sujets divers

Accès aux  
prestations Caf



## L'aide personnelle au logement

**Contexte** : Titulaire d'une autorisation provisoire de séjour mention « bénéficiaire de la protection temporaire » et bail au nom du bénéficiaire et paiement d'une dépense courante de logement fixe et régulière.

**Canal préconisé** : passage par l'association Entraide Pierre Valdo ([ukraineaffiliationepv84@epvaldo.org](mailto:ukraineaffiliationepv84@epvaldo.org))

**Circuit** : La demande d'aide personnelle au logement sera réalisée en priorité sur le site Caf.fr.  
En parallèle la structure accompagnant la famille adressera un mail à la Caf via une adresse mail dédiée aux situations d'urgence.

## Aides financières individuelles

Le droit à des aides financières individuelles exceptionnelles d'action sociale pourra être étudié en faveur des familles avec enfant à charge qui deviendraient allocataire.



● Accueil -  
Hébergement

● Dons

● Mécénat

● Démarches  
administratives

● Enseignement

● Accès aux soins

● Sujets divers



## Les accès aux biens et services soutenus par la CAF

### Accueil en crèche

Gratuité de l'accueil en crèche pour les enfants déplacés d'Ukraine. En attente d'instruction de la part de la Caisse nationale.

### Accueil de loisirs sans hébergement

S'agissant des Accueils de loisirs sans hébergement, les heures réalisées par ces enfants sont prises en charge via la prestation de service de la Caf.

Accès aux  
prestations Caf

● Accueil -  
Hébergement

● Dons

● Mécénat

● Démarches  
administratives

● **Enseignement**

● Accès aux soins

● Sujets divers

Comité  
départemental de  
coordination et de  
concertation pour  
l'Ukraine

14 avril 2022

# Enseignement

- Accueil - Hébergement
- Dons
- Mécénat
- Démarches administratives
- **Enseignement**
- Accès aux soins
- Sujets divers

Comité  
départemental de  
coordination et de  
concertation pour  
l'Ukraine



## Accueil des enfants ukrainiens à l'école de la République

**155 élèves ukrainiens sont scolarisés en Vaucluse au 08/04/2022**

- Accueil - Hébergement
- Dons
- Mécénat
- Démarches administratives
- **Enseignement**
- Accès aux soins
- Sujets divers

Comité  
départemental de  
coordination et de  
concertation pour  
l'Ukraine



# Accueil des enfants ukrainiens à l'école de la République

<https://www.education.gouv.fr/accueil-et-scolarisation-des-enfants-ukrainiens-340790>

- Accueil - Hébergement
- Dons
- Mécénat
- Démarches administratives
- **Enseignement**
- Accès aux soins
- Sujets divers

Comité  
départemental de  
coordination et de  
concertation pour  
l'Ukraine

En cas de question ou de difficulté,  
joindre le CASNAV



04 90 27 85 75



[david.caraty@ac-aix-marseille.fr](mailto:david.caraty@ac-aix-marseille.fr)

[fabienne.roche-bono@ac-aix-marseille.fr](mailto:fabienne.roche-bono@ac-aix-marseille.fr)

Un fascicule d'accueil des enfants ukrainiens est disponible auprès des services de la DASEN de Vaucluse

## Accès à l'université d'Avignon

- Accueil - Hébergement
- Dons
- Mécénat
- Démarches administratives
- **Enseignement**
- Accès aux soins
- Sujets divers

Comité  
départemental de  
coordination et de  
concertation pour  
l'Ukraine

- Création d'un point d'inscription unique ouvert 2 à 3 fois par semaine sur le campus Hannah Arendt (centre-ville) ;
- Attribution d'une carte étudiant "invité" permettant d'obtenir un identifiant numérique et l'accès à une connexion stable ;
- Mise à disposition d'ordinateurs portables et casques ;
- Accès à des salles dédiées et partagées à plusieurs étudiants ukrainiens sur les deux campus pour suivre les cours magistraux ;
- Accès à quelques espaces individuels sur les deux campus pour la tenue d'examens ou de cours avec prise de parole des étudiants ;
- Accès aux bibliothèques universitaires avec retrait de documents ;
- Accès aux points de restauration du Crous sur les deux campus (accès à la tarification du repas à 1€).

- Accueil - Hébergement
- Dons
- Mécénat
- Démarches administratives
- **Enseignement**
- Accès aux soins
- Sujets divers

Comité  
départemental de  
coordination et de  
concertation pour  
l'Ukraine

## Accès aux activités et à la pratique sportives

La Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme 84, via son association AFSA84, propose gratuitement des activités d'aisance aquatique, d'apprentissage de la natation et de sauvetage aquatique aux enfants déplacés d'Ukraine qui le souhaiteraient.

Pour plus d'informations : <https://www.afsa84.com/> et <https://www.facebook.com/ffss84>

L'AFSA 84 s'engage en faveur des réfugiés Ukrainiens en proposant des cours de sauvetage aquatique gratuits aux enfants réfugiés présents dans le Département Vauclusien.  
Ces cours, encadrés par un éducateur titulaire du titre de MNS se déroulent à la Piscine Municipale de Sorgues, et l'association s'engage à financer l'achat du matériel pédagogique nécessaire pour l'ensemble des jeunes réfugiés.

Французька рятувальна служба Воююща а також AFSA84 пропонують безкоштовні курси рятування на воді для українських дітей що перебувають під тимчасовим захистом у Воюющі.



● Accueil -  
Hébergement

● Dons

● Mécénat

● Démarches  
administratives

● Enseignement

● **Accès aux soins**

● Sujets divers

Comité  
départemental de  
coordination et de  
concertation pour  
l'Ukraine

14 avril 2022

# Accès aux soins



- Accueil - Hébergement
- Dons
- Mécénat
- Démarches administratives
- Enseignement
- **Accès aux soins**
- Sujets divers

Comité  
départemental de  
coordination et de  
concertation pour  
l'Ukraine

14 avril 2022

## Accès aux droits

Contexte: déploiement d'un l'accès à la Protection Universelle Maladie (PUMA – droits de base de l'Assurance Maladie) ainsi qu'à des droits complémentaires (C2S Gratuite – ex. CMU)

Canal préconisé : passage par l'Entraide Pierre Valdo ou par ADOMA

Circuit: lorsque le dossier de la demande de l'Attestation Provisoire de Séjour est complet, le document est transmis à la CPAM par circuit électronique sécurisé afin d'ouvrir les droits aux bénéficiaires à J+1

Résultats: Au 13/04, 503 affiliations (droits de base et complémentaires) ont eu lieu correspondant à l'ensemble des demandes réceptionnées par la CPAM.

Ce circuit est le seul permettant un traitement assuré à J+1 car il permet d'isoler les demandes des réfugiés ukrainiens et évite ainsi de les inscrire dans le flux de travail habituel. Il est donc vivement encouragé.

Partenariat: une adresse email de contact direct vers la CPAM a été mise en place pour toute demande de renseignement général relative au sujet « Ukraine »: [affiliation.ukraine.cpam-vauclyse@assurance-maladie.fr](mailto:affiliation.ukraine.cpam-vauclyse@assurance-maladie.fr)

### **Aucun dossier individuel ne peut transiter par cette adresse.**

Toute transmission de dossier, tout assuré "perdu" doit continuer d'être orienté vers les opérateurs de l'Etat (Entraide Pierre Valdo ou ADOMA) **afin d'avoir l'assurance d'une ouverture de droits rapide**, sur la thématique ukrainienne.

- Accueil - Hébergement
- Dons
- Mécénat
- Démarches administratives
- Enseignement
- **Accès aux soins**
- Sujets divers

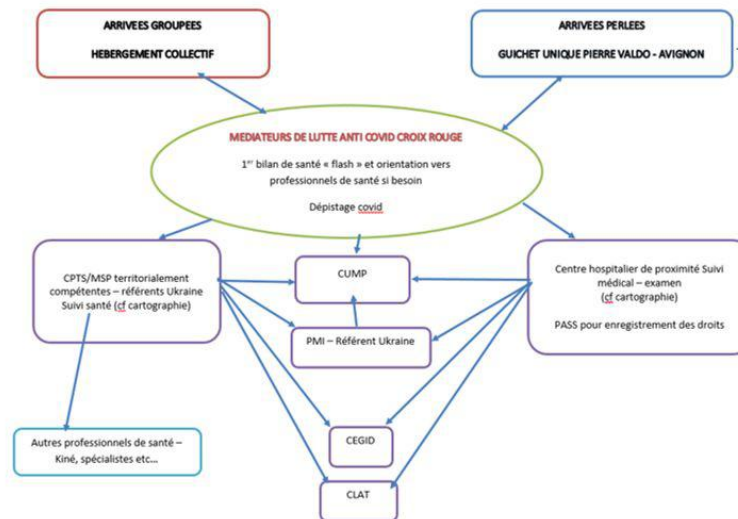
Comité  
départemental de  
coordination et de  
concertation pour  
l'Ukraine

## Accès aux soins



## Accueil des réfugiés ukrainiens

### A l'arrivée ou dans les jours suivant l'arrivée des réfugiées



4 bd Limbert  
du L au S, sans rdv  
de 9h à 18h  
Tel : 07 60 59 55 57 –  
07 65 18 63 37  
[ukraineepv84@epvaldo.org](mailto:ukraineepv84@epvaldo.org)

- Accueil - Hébergement
- Dons
- Mécénat
- Démarches administratives
- Enseignement
- Accès aux soins
- Sujets divers

Comité  
départemental de  
coordination et de  
concertation pour  
l'Ukraine

## Accès aux soins

### Accueil des réfugiés ukrainiens



#### Suivi sanitaire des réfugiés

**Orange**  
\*CH d'Orange lundi et mardi ap-midi sur rdv (Mme Louis Burlat 0619719535)  
\*Centre de santé  
514 avenue de Champlain, Amélie DUFES 07 57 87 11 20

**Bédarrides**  
Maison de santé  
2 place du Château d'eau  
Audrey VICTOR  
06 67 13 71 91

**Avignon**  
\*Maison médicale de garde  
305, rue Raoul Follereau - Avignon  
Elodie LE COZANNET  
06 12 98 36 50  
\*SOS Médecins  
1 bd Rose des Vents, Le Pontet  
Dr Durney Thibault  
thibaultdurney@gmail.com  
06 50 71 36 34

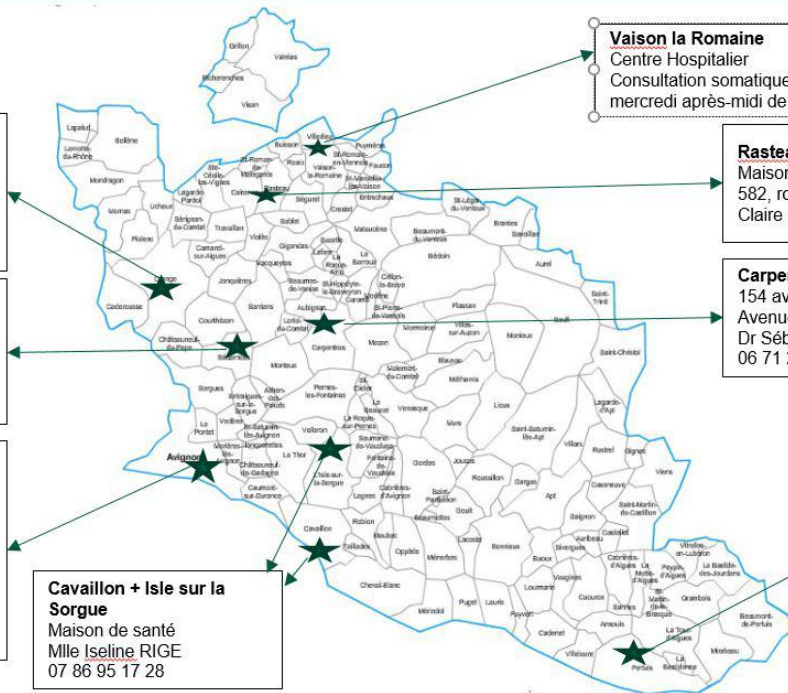
**Cavaillon + Isle sur la Sorgue**  
Maison de santé  
Mlle Iseline RIGE  
07 86 95 17 28

**Vaison la Romaine**  
Centre Hospitalier  
Consultation somatique et psychologique tous les mercredi après-midi de 14h à 17h -

**Rasteau**  
Maison de santé  
582, route du Stade  
Claire COPPOLA : 07 55 62 64 80

**Carpentras**  
154 avenue Bel Air  
Avenue Bel Air  
Dr Sébastien Adnot  
06 71 20 9458

**Pertuis**  
\*Maison de santé  
173-203 rue des Festons  
Dr LEMOINE  
Mme MAGONI 06 24 93 24 40  
\*Centre Hospitalier  
Consultations MG et pédiatrie,  
vendredi apm  
sur RDV 04 90 09 42 13  
Adresse mail commune à  
l'ensemble libéraux et hospitaliers  
du territoire :  
ukraine@santelub.fr



- Accueil - Hébergement
- Dons
- Mécénat
- Démarches administratives
- Enseignement
- **Accès aux soins**
- Sujets divers

## Accès aux soins



# Vaccination contre la COVID : équivalence

Vaccins Covid – Vous arrivez de l'étranger

Mars 2022

### Se protéger du Covid : les vaccins en France

En France, le vaccin est recommandé à partir de 5 ans ; il n'est pas obligatoire. Pour être bien protégé il faut habituellement 2 doses et 1 rappel.

Certaines vaccinations faites à l'étranger sont reconnues en France. D'autres nécessitent 1 ou 2 doses en plus. Un rappel sera nécessaire dans la plupart des cas après quelques mois.

Pour une primo-vaccination reconnue en France :

J'ai reçu un vaccin	J'ai une primo-vaccination*	Pour avoir une primo-vaccination reconnue en France	
Pfizer, Moderna, AstraZeneca, Janssen, Novavax ou Covishield, R-Covi, Fiocruz	Complète <input checked="" type="checkbox"/>	Pas de dose supplémentaire	
	Incomplète <input type="checkbox"/>	Faire 1 dose de vaccin	
Covaxin, Sinopharm, Sinovac	Complète <input checked="" type="checkbox"/>	Faire 1 dose de vaccin	
	Incomplète <input type="checkbox"/>	Faire 2 doses de vaccin	
Sputnik et autres	Complète <input checked="" type="checkbox"/>	Faire 2 doses de vaccin entre 21 et 49 jours d'intervalle	
	Incomplète <input type="checkbox"/>	Faire 2 doses de vaccin entre 21 et 49 jours d'intervalle	

\*Primo-vaccination complète : 2 doses la plupart du temps, ou 1 dose si vous avez déjà eu le Covid.

Covid Vaccines - Arriving from another country

March 2022

### To be protected from Covid: the vaccines in France

In France, the vaccine is recommended from 5 years old. It is not obligatory. To be well-protected, normally you need 2 doses and a booster injection.

Certain foreign vaccinations are recognised in France. Others need 1 or 2 extra doses. A booster will be necessary in most cases after several months.

For a primo-vaccination to be recognised in France:

I have received a vaccine	I have a primo-vaccination*	To have a primo-vaccination recognised in France	
Pfizer, Moderna, AstraZeneca, Janssen, Novavax or Covishield, R-Covi, Fiocruz	Complete <input checked="" type="checkbox"/>	No extra dose needed	
	Incomplete <input type="checkbox"/>	Have 1 vaccine dose	
Covaxin, Sinopharm, Sinovac	Complete <input checked="" type="checkbox"/>	Have 1 vaccine dose	
	Incomplete <input type="checkbox"/>	Have 2 vaccine doses	
Sputnik and others	Complete <input checked="" type="checkbox"/>	Have 2 vaccine doses interval of between 21 and 49 days	
	Incomplete <input type="checkbox"/>	Have 2 vaccine doses interval of between 21 and 49 days	

\*Completed primo-vaccination : normally 2 doses or 1 dose if you have already had Covid

Comité  
départemental de  
coordination et de  
concertation pour  
l'Ukraine

- Accueil - Hébergement
- Dons
- Mécénat
- Démarches administratives
- Enseignement
- **Accès aux soins**
- Sujets divers

Comité  
départemental de  
coordination et de  
concertation pour  
l'Ukraine

## Accès aux soins

- En complément, identification par les Conseil de l'ordre départementaux de professionnels libéraux volontaires dentistes et kinés thérapeutes
- Santé mentale : CUMP et professionnels psychiatres volontaires mobilisés
- Mise à disposition d'une liste de PS russophones
- Attente d'instructions complémentaires suite à l'avis du Haut Conseil de Santé Publique concernant le bilan de santé complet de chaque réfugié et le schéma vaccinal pédiatrique
- Pour les déplacements vers les lieux de soins : gratuité des transports ZOU (bus et TER) et ORIZO (bus et tram GA) - pas de transport sanitaire systématique - en cas d'urgence contacter centre 15, qui décidera du transport adapté
- Procédure d'autorisation d'exercice des professionnels médicaux et paramédicaux ukrainiens, en France

- Accueil - Hébergement
- Dons
- Mécénat
- Démarches administratives
- Enseignement
- Accès aux soins
- **Sujets divers**

Comité  
départemental de  
coordination et de  
concertation pour  
l'Ukraine

14 avril 2022

# Sujets divers



- Accueil - Hébergement
- Dons
- Mécénat
- Démarches administratives
- Enseignement
- Accès aux soins
- Sujets divers

L'introduction, au sein de l'Union européenne, de chats et chiens en provenance d'Ukraine doit habituellement satisfaire les conditions suivantes :



- animal identifié ;
- animal valablement vacciné contre la rage ;
- animal titré avec résultat favorable -3 mois avant importation ;
- accompagné d'un certificat sanitaire original.



Au regard de la situation en Ukraine, un **dispositif dérogatoire** permettant d'accueillir dans l'urgence les animaux ne répondant pas à ces exigences est mis en oeuvre.

Ils feront l'objet :

1. d'une identification électronique,
2. d'un enregistrement dans Icad,
3. seront déparasités,
4. et soumis à des consultations vétérinaires régulières de surveillance (il n'y a donc pas de mise en quarantaine ou d'isolement à prévoir).

A l'issue de cette période de surveillance, ils seront alors vaccinés contre la rage.





- Accueil - Hébergement
- Dons
- Mécénat
- Démarches administratives
- Enseignement
- Accès aux soins
- Sujets divers



Un dispositif a été déployé sur la base d'un accord entre l'État, l'association Vétérinaires pour tous et la Fondation Brigitte Bardot, garantissant **la gratuité**, pour les déplacés, **des consultations et soins vétérinaires à engager pour identifier, suivre et vacciner les chiens et chats.**

Le descriptif de l'organisation financière Vétérinaire pour tous / Fondation FBB est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.veterinairespourtous.fr/>, avec notamment dans l'onglet "vétérinaires" la **liste des vétérinaires de l'association par région à contacter** avec un formulaire de demande de prise en charge.



**Vétérinaires Pour Tous**  
*La médecine vétérinaire solidaire*



● Accueil -  
Hébergement

● Dons

● Mécénat

● Démarches  
administratives

● Enseignement

● Accès aux soins

● Sujets divers



## Informations pour l'accueil en France des animaux domestiques en provenance d'Ukraine



Si vous êtes arrivé, en provenance d'Ukraine, avec un animal de compagnie, contactez dès que possible :

- Un vétérinaire
- ou la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) / Préfecture du département d'accueil

Mise en place de la surveillance sanitaire des animaux en concertation avec les vétérinaires et la DDPP



Grâce au dispositif Vétérinaires Pour Tous et fondation Brigitte Bardot, les soins de vos animaux sont entièrement pris en charge



gratuit

- Surveillance antirabique
- Identification / Vaccination + vermifuge
- Vaccin Rage + Passeport en fin de Mise sous Surveillance Sanitaire
- Soins préventifs (vermifuge, stérilisation) et curatifs pendant l'année qui suit l'arrivée en France



### Les informations à fournir

- Nom et prénom
- Coordonnées d'un contact français, à défaut l'association, assurant votre accueil et celle de votre animal
- Descriptif de l'animal et numéro d'identification (si existant)
- Adresse d'hébergement de l'animal (si différente de la votre)

### Les documents à fournir

- Votre autorisation de séjour en France délivrée par la préfecture (ou à défaut les documents temporaire d'hébergement et d'identité pour initier le dossier)
- Tout document d'identification, de vaccination, de santé de votre animal



### Vos engagements

- Ne pas vous dessaisir de l'animal et ne pas quitter le territoire Français pendant le délai de mise sous surveillance sans l'accord préalable de la DDPP du département
- Soumettre votre animal aux visites de contrôle vétérinaire à J+30 ; J+60, J+90 et J+180
- Garder votre animal isolé des autres carnivores domestiques et des personnes
- Le vermifuger (échinococcose) dès votre arrivée
- Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter tout risque de morsure ou de griffure des personnes ou des animaux par votre animal
- Signaler tout signe quelconque de maladie ou la mort de l'animal au vétérinaire désigné pour la surveillance, ainsi qu'à la DDPP du département
- Faire vacciner votre animal contre la rage à la fin de la surveillance

- Accueil - Hébergement
- Dons
- Mécénat
- Démarches administratives
- Enseignement
- Accès aux soins
- Sujets divers



## Les transports ZOU

### de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur



#### Contexte

La Région assure les transports (hors des trajets internes à un ressort territorial) pour les élèves scolarisés en collèges et lycées ainsi que quelques circuits vers des écoles primaires dans des situations particulières. Le règlement régional des transports scolaires prévoit que pour être ayant droit, la distance domicile-établissement scolaire doit être supérieure à 3 km.

#### Dispositif Région

accès gratuit au Pass ZOU Etudes pour les élèves réfugiés ukrainiens

#### Modalités d'accès

Demandes d'inscription à adresser par mail à [inscriptions84@maregionsud.fr](mailto:inscriptions84@maregionsud.fr)

Un imprimé sera transmis, il devra être retourné complété au service Réseau pour instruction, saisie et réalisation de la carte. Celle ci sera envoyée par courrier. Dans l'attente de la réception de la carte de transport, l'élève pourra emprunter le car sur son trajet scolaire avec un justificatif d'identité ukrainien. Un mail sera établi par le Service au transporteur concerné.



- Accueil - Hébergement
- Dons
- Mécénat
- Démarches administratives
- Enseignement
- Accès aux soins
- Sujets divers



## Les transports ZOU

### de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur



#### Contexte

La Région est autorité organisatrice des transports régionaux.

#### Dispositif Région

accès gratuit sur l'ensemble du réseau ZOU pour les réfugiés ukrainiens

#### Modalités d'accès

- **TER ZOU** : demande au guichet d'un titre gratuit sur présentation d'une des pièces suivantes : d'une carte d'identité ukrainienne, d'un passeport ukrainien, d'un titre de séjour provisoire pour ressortissants ukrainiens ou d'un titre de transport spécial, Pass « Help Ukraine », délivré par la Deutsche Bahn ;  
En cas d'absence de guichet, ou de fermeture temporaire ils montent à bord sans titre et se présentent aux contrôleurs (qui ont la consigne de ne pas verbaliser sur présentation des pièces d'identité.)
- **Réseau routier ZOU** : le conducteur remet un titre gratuit à la montée sur présentation d'une des pièces suivantes : d'une carte d'identité ukrainienne, d'un passeport ukrainien, d'un titre de séjour provisoire pour ressortissants ukrainiens ou d'un titre de transport spécial, Pass « Help Ukraine », délivré par la Deutsche Bahn

